

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Talbott, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Août 1877.

Chronique générale.

LES RESPONSABILITÉS.

Il se passe en ce moment un fait des plus singuliers et qui caractérise bien l'époque de trouble moral que nous traversons, en attendant que nous traversons une ère de troubles matériels.

Ce fait, c'est le déplacement de la responsabilité légitime en matière de délit.

Depuis un mois, les républicains de toutes nuances ont constitué des comités de juriconsultes, dont la mission est de rédiger des consultations sur certains textes de loi et certaines instructions ministérielles.

Toutes ces consultations donnent les mêmes conclusions hostiles au gouvernement. Qu'il s'agisse de colportage, de fermeture de cabarets, de création de pseudo-librairies, d'affichage de documents officiels, d'insertions d'actes du gouvernement, de convocations des conseils généraux ou de collèges électoraux, c'est toujours le gouvernement qui a tort, c'est toujours le préfet qui tronque la loi !

Pour arriver à ce résultat unique, ces juriconsultes torturent les textes, omettent les ordonnances, oublient les décrets, nient la jurisprudence avec un sans-gêne et une perfidie remarquables.

A ces consultations captieuses, mensongères, on ajoute les conseils les plus dangereux, les exhortations les plus pressantes, les ordres les plus précis.

Aux journaux, on dit : N'insérez pas les documents officiels, intéressez des procès aux préfets qui portent atteinte à votre vente.

Aux colporteurs : Dispensez-vous de telle ou telle formalité.

Aux faux-libraires : Ouvrez boutique.

Aux débitants de boissons : Résistez.

A tous on crie sur-tous les tons : N'écoutez

pas l'autorité, moquez-vous des préfets. La loi est pour vous !

Sur ces affirmations répétées, les niais qui visent à l'esprit fort, les tarés qui visent à la vengeance se laissent endoctriner et partent en campagne !

Les assignations pleuvent sur les préfets, les refus d'affichage se produisent, les colporteurs non autorisés colportent, et les faux libraires ouvrent boutique.

On leur a dit qu'ils recevraient une indemnité ; on leur a parlé d'énergie, de noble résistance, de courage civique, d'exemples à donner aux timorés, et ils ont coiffé le haume pour la guerre sainte.

Deux ou trois jugements ou arrêts semblent leur donner raison tout d'abord et leur ardeur redouble. Mais l'heure de la déception sonne : la Cour casse le jugement du tribunal de Montpellier ; les tribunaux d'Agen, de Saint-Etienne, etc., condamnent les pseudo-libraires, les colporteurs non autorisés, et se déclarent incompétents pour juger les préfets en matière administrative.

Qu'arrive-t-il alors ?

Les imbéciles comme les audacieux parmi les contrevenants sont condamnés, qui à l'amende, qui à la prison.

En bonne conscience, qui donc devrait être responsable, sinon le comité des juriconsultes, sinon les donneurs d'avis ?

Et cela est d'autant plus vrai que ces messieurs ont agi avec connaissance de cause.

Ils savaient bien que leurs conseils sont funestes, que leur consultation part de principes faux ou repose sur des interprétations erronées.

C'est à eux, à eux d'abord, que la loi devrait pouvoir s'en prendre.

Ils ne sauraient exciper de leur bonne foi, puisque non-seulement ils dissimulent, ils cachent les arrêts, les jugements qui leur sont contraires, mais ils continuent, après ces jugements et ces arrêts, à prêcher leur fausse doctrine.

Nous n'hésitons pas à le dire : ces procédés sont honteux, et nous ne saurions trop les dénoncer au mépris public.

Dans ces conditions d'insigne mauvaise foi, que diraient nos juriconsultes, nos conseillers, si les individus frappés par la justice venaient leur dire :

— Nous vous avons crus sur parole, nous avons suivi vos conseils funestes, et voilà quelles ont été les conséquences de notre crédulité. Nous vous sommons de nous dégrader, nous vous mettons en demeure de payer l'amende, et nous vous demandons une indemnité pour le dommage que nous avons éprouvé !

Certainement, avocats et ex-députés repousseraient ces prétentions.

Certainement, la loi ne serait pas pour les réclamants, et pourtant, en bonne justice, les vrais coupables selon la conscience ce ne sont pas ceux qui ont commis le délit, mais ceux qui l'ont conseillé et qui ont garanti l'impunité aux niais qui les ont écoutés.

Et il en est toujours ainsi en matière de révolutions ; ceux qui les provoquent, qui les organisent, qui y poussent deviennent ministres, ceux qui les font vont à Nouméa.

Gambetta est millionnaire et Jean le forgeron est au bagne.

Dans le discours qu'il vient de prononcer à Bourges, le maréchal de Mac-Mahon a dit entre autres choses :

« On a accusé mes intentions et dénaturé mes actes ; on a parlé de relations complotées, de Constitution violée, de liberté de conscience menacée. On est allé jusqu'à évoquer le fantôme de je ne sais quel retour aux abus de l'ancien régime, de JE NE SAIS QUELLE INFLUENCE OCCULTE QUE L'ON A APPELÉ LE GOUVERNEMENT DES PRÊTRES. Ce sont là autant de CALOMNIES. Le bon sens public en a déjà fait justice en France et à l'étranger. »

Le *Petit Journal*, qui fait en ce moment le jeu des radicaux, va dans beaucoup trop de mains pour qu'il ne soit pas opportun de rectifier une de ses appréciations au sujet de ce discours. Or il lui a convenu de voir

dans la phrase soulignée plus haut : « LA RÉPUDIATION DE « L'ATTACHE CLÉRICALE. »

Pardonnez-moi, honnête *Petit Journal*, il n'y a dans cette phrase ni RÉPUDIATION, ni ACCEPTATION de ce que vous appelez l'ATTACHE CLÉRICALE. Il y a la constatation d'une CALOMNIE jointe à beaucoup d'autres. Le mot *calomnie* vous gêne, cela se conçoit.

Ce stigmate imprimé aux manœuvres radicales, non plus dans les colonnes d'un journal, mais par la bouche même du chef de l'Etat, vous est d'autant plus disgracieux, qu'à l'heure présente, l'Europe entière en a connaissance et que vous savez bien que PERSONNE EN EUROPE NE DOUTE DE LA PAROLE DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

On voudrait donner le change, on n'y réussira pas. Mais aussi pourquoi la *République française*, sinon M. Gambetta lui-même, s'est-elle avisée d'appeler le ministre actuel : « LE MINISTÈRE DES CURES ? » C'est à cette CALOMNIE que le Maréchal a répondu. Il a bien fait. Le gouvernement actuel n'est le gouvernement ni de tel parti, ni de tel autre, il n'est surtout pas celui des radicaux. Il est le gouvernement du pays, et c'est tout. Il doit sa protection aux catholiques, comme il la doit à tout ce qui est honnête en France. Qu'on ne cherche donc pas à voir et qu'on ne s'efforce pas de faire voir une RÉPUDIATION, là où il n'y en a pas, là où il ne peut pas y en avoir.

(Union de l'Ouest.)

On assure que, vers la fin du mois prochain, le Maréchal pourrait bien entreprendre un autre voyage, non celui de Saint-Etienne, remis à une époque ultérieure, mais une visite à une région de la France que le Maréchal-Président n'a pas encore parcourue et où il trouverait des intérêts considérables tout à fait dignes de son attention.

M. le prince de Léon vient d'adresser la lettre suivante au *Siècle* :

se faire chez moi, puisque le hasard y avait réuni toutes les parties intéressées.

Henri répondit par un signe d'assentiment. Chacun s'assit, et le notaire allait briser le cachet du testament, lorsqu'il s'arrêta.

— Ce testament est d'une date déjà ancienne, fit-il observer, et, dans les derniers mois de sa vie, M. Harver m'avait exprimé plusieurs fois l'intention de le détruire, afin de laisser à chacun de ses héritiers sa part réglée par les lois. S'il ne l'a point fait, je ne puis l'attribuer qu'à la rapidité de sa mort. J'ai dû déclarer ceci pour la décharge de ma conscience ; maintenant je demande à tous les intéressés présents s'ils ne veulent point accomplir l'intention du docteur, et annuler d'un commun accord ce testament, avant qu'aucun d'eux sache s'il le dépouille ou s'il l'enrichit.

Cette proposition inattendue fut suivie d'une pause de quelques instants. Mulzen fut le premier à prendre la parole.

— Pour ma part, dit-il d'un ton modeste, n'ayant aucun droit particulier à la bienveillance du mort, je ne puis regarder comme un sacrifice l'acceptation de l'égalité dans les partages, et j'y accéderai volontiers.

— Je n'y mettrai point d'obstacle pour ce qui me regarde, continua madame Charlotte.

— Et moi j'y consentirai au nom de ma pupille, ajouta M. Rosman.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES DEUX DEVISES.

(Suite et fin.)

En arrivant chez ce dernier, il trouva madame Charlotte et sa nièce Louise préparant le thé devant un feu de pommes de pins.

Son conducteur dit à demi-voix quelques mots aux deux femmes qui accueillirent le jeune homme avec courtoisie.

On le força à prendre place devant la table, tandis que Louise remplissait les tasses.

Quant à madame Charlotte, elle n'était point encore revenue du trouble occasionné par le voyage ; elle prétendait sentir, dans son fauteuil, les oscillations de la diligence, et retrouver le bruit des roues dans les froissements de la bouillotte.

Elle s'informa pourtant de ce qu'était devenu le jeune homme qui, à Cernay, avait pris l'impériale d'assaut, et M. Rosman raconta ce qui venait de lui arriver à l'auberge.

— Mais il ne cherche donc partout que guerre

et procès ? s'écria madame Charlotte ; c'est un homme à fuir comme le feu.

— On ne saurait trouver un cœur plus loyal, fit observer Mulzen ; il tient seulement à suivre partout sa devise : *Chacun son droit*.

— Tandis que la vôtre est : *Charité*, reprit en souriant la vieille femme. Oh ! j'ai tout entendu à Cernay.

— Vous voyagez ensemble ? demanda M. Rosman.

— Nous sommes cousins, répondit Joseph, et nous venons à Kaysersberg pour un testament dont l'ouverture doit avoir lieu demain.

— Un testament ! répéta madame Charlotte étonnée.

— Celui de notre oncle, du docteur Harver.

Les deux femmes et M. Rosman firent un mouvement.

— Ah ! vous êtes les parents du docteur, reprit ce dernier en regardant le jeune homme ; le hasard ne pouvait alors mieux vous adresser, monsieur, car j'ai été son ancien compagnon et son meilleur ami.

Cette espèce de reconnaissance servit d'introduction pour parler du mort.

Mulzen ne l'avait jamais vu, mais il ressentait pour lui cette affection respectueuse que l'instinct seul établit entre les membres inconnus d'une même famille.

Il causa longtemps du docteur, écouta avec un intérêt ému tout ce qu'on lui raconta de sa vie, de ses derniers instants ; enfin, après un de ces entretiens intimes dans lesquels les âmes s'oublient et se laissent voir l'une à l'autre sans déguisement, il monta à la chambre qui lui était destinée, enchanté de ses hôtes qui se retirèrent également satisfaits.

La fatigue prolongea son sommeil, et lorsqu'il se réveilla le lendemain, il était déjà tard.

Il s'habilla à la hâte pour rejoindre son cousin avec lequel il devait se rendre chez le notaire ; mais il trouva ce dernier au salon en compagnie de M. Rosman et de Henri que l'on avait fait chercher.

Madame Charlotte et Louise ne tardèrent pas elles-mêmes à paraître. Quand tout le monde fut réuni, M. Rosman se tourna vers les jeunes gens, et dit en souriant :

— Personne ici n'est étranger à l'affaire qui vous conduit à Kaysersberg, messieurs ; car ma belle-sœur, madame Charlotte Revel, et sa nièce Louise Armand, dont je suis le tuteur, y viennent comme vous pour assister à l'ouverture du testament de leur frère et oncle le docteur Harver.

Les deux jeunes gens saluèrent madame Charlotte et mademoiselle Louise qui leur rendit le salut.

— J'ai pensé, continua M. Rosman, que la lecture des dernières dispositions du docteur pouvait

20 juillet.

Je lis dans votre chronique électorale, en date du 26 juillet, l'entrefilet suivant :

« Morbihan. — M. Cadoret, docile imitateur des huppés de son parti, se prépare à poser sa candidature contre celle de M. de Mun à Pontivy. Une feuille réactionnaire de la région constate le fait avec aigreur, et déplore la ruine de l'union dite conservatrice. Ces plaintes ne servent de rien. M. de Mun le sait bien. Aussi demande-t-il, assure-t-on, à M. le prince Léon de lui céder sa circonscription de Ploërmel. Ceci sent son ancien régime. Ces princes et ces comtes croient encore avoir affaire aux serfs attachés à la glèbe du bon vieux temps. Les électeurs les déromperont une dernière fois. »

Votre correspondant est mal informé, monsieur. Le comte de Mun ne m'a jamais demandé de lui céder ma circonscription, comme vous l'appellez. Il sait trop bien que les électeurs de l'arrondissement de Pontivy, qui lui ont donné trois fois leurs suffrages, les lui donneront encore, et qu'il viendra à la Chambre avec une grande majorité. Non, monsieur, ces princes et ces comtes ne croient pas avoir affaire aux serfs attachés à la glèbe du bon vieux temps. Ils ne suivront pas plus sur ce point que sur bien d'autres les exemples qui leur ont été donnés par vos amis, notamment à Lyon et à Paris. Ils s'adressent à de braves et honnêtes gens, qui n'ajoutent pas foi à tous les mensonges et à toutes les calomnies que leur débitent les journaux radicaux, et qui savent fort bien qu'au château comme au presbytère on n'a jamais refusé de soulager une misère ni d'adoucir une infortune.

Malgré vos assertions, les électeurs de Pontivy et de Ploërmel montreront qu'ils ont encore confiance en nous.

Je vous serais obligé, monsieur, d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et je vous prie de recevoir l'expression de ma considération. Prince DE LEON.

SONT-ILS SOLIDAIRES ?

S'il faut en croire une lettre de M. Victor Robert, M. Gambetta aurait jugé très-difficile la solidarité des 363 avec M. Guyot-Montpayroux, et M. Peyrat l'aurait déclarée impossible.

Voilà qui était clair et parfaitement intelligible.

C'était trop clair, et M. Gambetta a désiré que la question fût embrouillée. Une note de la République française nous apprend que M. Gambetta se prononcera après la décision du comité électoral du Puy. M. Gambetta espère donc que le comité électoral du Puy évincera M. Guyot et épargnera aux 363 la peine d'une exclusion !

M. Gambetta n'a jamais eu grand scrupule à jeter ses amis à l'eau. Son premier exploit dans ce genre a coûté sa liberté à Pipe-en-Bois. Tandis que M. Gambetta dirigeait tranquillement et loin de la Commune, à Saint-Sébastien, les petits bénéfices de sa dictature, il s'était fait représenter là-bas,

— Alors, dit le notaire en se tournant vers Henri, il ne reste que monsieur...

Celui-ci parut éprouver quelque embarras.

— Je n'ai, comme mon cousin, dit-il, aucun motif d'espérer une disposition testamentaire qui me favorise ; mais par cela même je dois me montrer plus réservé. Quelles qu'aient été les intentions du docteur, son testament seul doit aujourd'hui faire foi ; anéantir d'avance ses dispositions, c'est attenter à la fois au droit du testateur et à celui du légataire inconnu.

— N'en parlons plus alors, interrompit le notaire ; l'unanimité seule pouvait légitimer ma proposition ; restons dans le droit de chacun... comme le demande monsieur, et veuillez écouter.

A ces mots, il déchira l'enveloppe, ouvrit le testament, et lut ce qui suit :

« Des quatre héritiers qui peuvent prétendre à ma succession, je n'en connais que deux, ma sœur Charlotte Revel et ma nièce Louise Armand ; mais toutes deux n'ont, depuis longtemps, qu'un même intérêt comme elles n'ont qu'un même cœur, et ne forment en réalité qu'une seule personne, je n'ai donc véritablement de ce côté que Louise pour héritière. Ma première intention avait été de lui donner tout ce que je possède ; mais parmi mes deux autres neveux, il peut s'en trouver un également digne de tout mon intérêt ; reste seu-

lément la difficulté de le distinguer. » Ne pouvant le faire moi-même, et connaissant l'intelligence et le tact de ma nièce Louise, je m'en remets à son jugement, et je déclare prendre pour légataire universel celui de ses deux cousins qu'elle choisira pour mari.

— HARVER. —

Il y eut, après cette lecture, un assez long silence. Les deux jeunes gens paraissaient embarrassés, et Louise, confuse, tenait la tête baissée.

— Dieu me pardonne ! le docteur a donné là à ma nièce une tâche difficile ! s'écria madame Charlotte.

— Moins que vous ne le croyez, ma sœur, dit Rosman en souriant. Je connaissais depuis longtemps le testament d'Harver, et j'avais pris, en conséquence, mes informations ; tout ce que j'ai pu apprendre m'a prouvé que, quel fût le choix de Louise, elle n'avait rien à craindre.

— Alors, que mademoiselle décide, reprit le notaire en riant ; dès qu'il y a sûreté, ce n'est plus qu'une affaire d'inspiration.

— Je m'en rapporterai à ma tante, murmura la jeune fille, en se jetant dans les bras de madame Charlotte.

— A moi, reprit celle-ci... mais c'est fort embarrassant, ma chère, et je ne sais en vérité...

En prononçant ces mots d'un air incertain, son regard avait glissé sur Mulzen ; Henri s'en aper-

drier, au lieu et place des canonisés de l'Eglise.

« Cette innovation seule suffit à donner un vif intérêt au calendrier républicain, lequel se vend 40 centimes chez tous les libraires.

» Vente en gros, à Lyon, rue Quatre-Chapeaux, 14. »

Les radicaux ne veulent pas perdre les traditions de leurs ancêtres de la grande Révolution. A cette époque, les calendriers, au lieu des noms de saints, portaient des noms de légumes : il y avait Chou, Carotte, Cornichon, Concombre, Melon, etc. Les radicaux d'aujourd'hui ne font que reprendre le vieux usage révolutionnaire.

Guerre d'Orient.

Le correspondant particulier de la Défense adresse à ce journal le télégramme suivant :

« Vienne, 30 juillet.

» La situation est considérée ici comme très-grave. Le mouvement belliqueux en Hongrie, qui a été contenu jusqu'à présent à grand-peine, n'a fait que bouillonner à l'état latent. Le passage du Danube, le passage des Balkans, la facilité de ces opérations, ont beaucoup excité les esprits des Hongrois. En ce moment, la marche en avant des Russes vers Andrinople fait que les sentiments guerriers, en Hongrie, grandissent dans des proportions très-inquiétantes. Un conseil des ministres va se réunir demain pour délibérer sur le point de savoir si le moment n'est pas venu de mobiliser une partie de l'armée. On ne parle pas d'occupation, mais on veut intervenir au traité de paix. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur prévient le public que les cartes d'entrée au Carrousel de l'Ecole de cavalerie, qui aura lieu le 27 août courant, seront distribuées, cette année comme les précédentes, pour les tribunes de la ville, au secrétariat de la Mairie, de 4 heures du matin à 4 heures du soir.

De plus, le jour même du Carrousel, il sera distribué des cartes, aussi au secrétariat, mais pour les étrangers seulement, de 8 heures du matin à midi.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4^{er} août 1877.

Le Maire de Saumur, LECOY.

La distribution des prix aux élèves de l'école mutuelle a eu lieu avant-hier, au siège de l'établissement. La cour avait été heureusement disposée pour la circonstance : parents et enfants étaient protégés par une tente vaste et spacieuse contre les rayons brûlants du soleil.

cut.

— Ah ! votre choix est fait, madame, dit-il vivement, et quoi qu'il puisse me coûter de regrets, je dois l'approuver.

— Mademoiselle, ajouta-t-il en prenant Joseph par la main et le conduisant jusqu'à la jeune fille : votre tante a bien jugé ; mon cousin vaut mieux que moi.

— Ce que vous faites prouve le contraire, dit madame Charlotte attendrie ; mais nous connaissons déjà un peu M. Mulzen ; et puis... tenez... vous méritez qu'on vous dise toute la vérité...

— Dites, dites ! interrompit Fortin.

— Eh bien ! sa devise me rassure, tandis que la vôtre me fait peur ; il promet l'indulgence et vous la justice. Hélas ! cher monsieur, la justice peut suffire aux anges ; mais pour les hommes il faut la charité.

— Peut-être avez-vous raison, madame, dit Henri pensif ; oui, depuis hier, les faits semblent s'être succédé à dessein pour me donner une leçon. La rigoureuse défense de mon droit à toujours tourné contre moi, tandis que la bienveillance de mon cousin a toujours tourné à son profit. Joseph avait raison, sa devise vaut mieux que la mienne ; car elle est plus près de la loi de Dieu : le Christ n'a pas dit : A chacun son droit ; mais bien : Aimez votre prochain comme vous-même.

(Magasin pittoresque, tome XIII.)

M. le Sous-Préfet présidait la fête. Il avait à ses côtés M. le Maire de Saumur, ses deux adjoints et bon nombre de conseillers municipaux.

Après une trop courte, mais chaleureuse allocution de M. le Sous-Préfet aux dignes professeurs de l'établissement et aux enfants, toute l'assistance, l'appellation des prix dans commencé et n'a été interrompue que par les applaudissements de tous.

Les lauréats étaient aussi salués par la musique de l'école mutuelle qui a exécuté avec un ensemble parfait, sous l'habile direction de son chef, M. Meyer, les plus beaux morceaux de son répertoire. Plusieurs chœurs ont également été chantés et ont causé dans l'assistance un véritable plaisir. Du reste, ces jeunes gens ont depuis longtemps déjà donné leurs preuves, et nous n'avons plus qu'à constater leurs efforts persévérants, couronnés de succès.

L'exposition des travaux était fort nombreuse et permettait d'apprécier les soins que se donne M. Boisselier, directeur de l'établissement, pour obtenir une collection si belle et si variée de travaux en tous genres.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Les assises de Maine-et-Loire pour le 3^e trimestre de 1877 s'ouvriront à Angers lundi prochain 6 août, et seront présidées par M. d'Espinay, conseiller en la Cour d'appel, ayant pour assesseurs MM. Daguillon et Hiron, conseillers en ladite Cour.

Dans la liste des jurés, nous remarquons les noms suivants, appartenant à l'arrondissement de Saumur :

MM. Sigismond-Louis Morillon, propriétaire à Saumur.

Pierre Girard, négociant à Coron. François Boutin, propriétaire à Artannes. Mathieu Carré, propriétaire à Gennes. Stanislas-Auguste Chambourdon, propriétaire à Saumur.

Joseph Isle, propriétaire aux Verchers. Louis Mottier, propriétaire à Turquant.

La troisième session ordinaire des conseils municipaux commencera le 5 août prochain pour être close le 4 du même mois.

La lumière se fera-t-elle enfin ? Nous croyons savoir, dit le Bulletin financier, que le parquet de la cour a reçu une plainte concernant les agissements d'anciens administrateurs des chemins de fer de la Vendée et qu'une instruction criminelle vient de s'ouvrir à ce sujet.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique municipale de Saumur. Directeur : M. MEYER.

Concert du dimanche 5 août 1877, à huit heures 1/4 du soir.

- Programme : 1. La Sémillante, ouverture. HEMMEL. 2. Faust, valse. GOUNOD. 3. Les Diamants de la Couronne, fantaisie. AUDEB. 4. Souvenir d'Alsace, polka. X. 5. Martha, fantaisie (redemandée). FLOTOW.

Cholet. — Les courses de Cholet auront lieu dimanche prochain, 5 août.

A cette occasion, des fêtes publiques seront données dans cette ville les 4, 5 et 6 août.

Voici le programme de ces fêtes : Samedi 4 août. — A 7 heures du matin, ouverture de l'Exposition d'horticulture. — A 8 heures 1/2 du soir, grande retraite aux flambeaux par le 435^e de ligne.

Dimanche 5 août. — A 4 heures 1/2, course de chevaux sur l'hippodrome de Bel-Air. — A 8 heures 1/2 du soir, grande fête de nuit : Illumination générale du jardin et de la promenade du Mail, ainsi que de l'Exposition florale ; embrasement des massifs par les feux de Bengale ; inauguration du kiosque musical ; concert au profit des pauvres donné par la musique municipale et par la musique du 435^e régiment de ligne.

Lundi 6 août. — Assemblée et fête sur l'hippodrome de Bel-Air : Courses de chevaux du pays, courses en voitures, mâts de cocagne, courses à pied, jeux divers. — A 8 heures 1/2, un brillant feu d'artifice sera tiré sur la place Travoil.

Angers. — Un bien malheureux accident est arrivé hier matin, vers neuf heures et demie, près du pont de la Haute-Chaine.

Un marinier de la Maine, M. Jallet, âgé d'une cinquantaine d'années, traversait la Maine dans un bateau plat qu'il conduisait sur la rive opposée : à un moment donné, il fit un faux pas et tomba à l'eau.

A ce moment, un certain nombre d'ouvriers étaient employés à la drague qui fonctionne sur la rive gauche ; par malheur, ils ne s'aperçurent pas à temps de l'accident : ce n'est qu'aux cris de quelques passants qui se trouvaient sur le pont que deux personnes se trouvant sur la berge se déshabillèrent à la hâte et lui portèrent secours.

Il était trop tard : le malheureux Jallet, qui était, paraît-il, sujet aux étourdissements, et qui venait de manger, venait de disparaître, pris sans doute par une congestion foudroyante. Quand on put le retirer de l'eau — et ce fut un de ses cousins qui eut cette tâche douloureuse — il y avait déjà une demi-heure qu'il avait disparu, et ce n'était plus qu'un cadavre qu'on ramenait sur la berge.

(Patriote.)

Ancenis. — M. Drouot, sous-préfet d'Ancenis, qui était atteint d'une maladie de cœur, est mort subitement l'avant-dernière nuit.

Cette douloureuse nouvelle a produit une profonde émotion dans Ancenis, où M. Drouot laisse des regrets unanimes.

Nantes. — Lundi matin, à dix heures, un service solennel a été célébré, à l'église cathédrale de Saint-Pierre, à Nantes, pour le repos de l'âme de M^r Fournier.

M^r l'archevêque de Tours officiait. La basilique était toute entière tendue de noir à l'intérieur, et sur le drap de deuil étaient appendues les armes du vénérable défunt.

Dans la grande nef s'élevait un magnifique catafalque sur lequel avaient été déposées de nombreuses couronnes.

Au-devant se dressait le cercueil d'honneur, qui, lui aussi, était chargé de couronnes et de fleurs.

Le chœur était occupé par le clergé en surplis.

Dans les nefs se pressaient une foule nombreuse d'invités, dans laquelle on remarquait la plupart des autorités civiles, militaires, judiciaires, etc.

L'oraison funèbre de M^r Fournier a été prononcée par M^r Freppel, évêque d'Angers.

Niort. — La distribution des prix du Lycée de Niort aura lieu lundi prochain 6 août, sous la présidence de M. O. Blanc, préfet des Deux-Sèvres.

Faits divers.

CATASTROPHE DU MONT-VALÉRIEN.

Un événement des plus malheureux, dit le Journal officiel, est survenu samedi, à 9 heures du matin, au Mont-Valérien.

Huit artilleurs de la première batterie du 1^{er} régiment, occupés au déchargement d'anciens obus, ont été tués par l'explosion du baril de poudre contenant la poudre qu'ils venaient de recueillir, au moment où le gardien de batterie, chef du détachement, courrier prudent et expérimenté dans cette sorte de travail, était en train d'opérer la fermeture dudit baril.

Sept de ces huit hommes ont été projetés sans vie autour du foyer de l'explosion. Le gardien de batterie, seul, a survécu deux heures et a pu indiquer que le feu avait pris au baril sans qu'il ait pu en expliquer la cause.

Les secours sont arrivés de toutes parts, mais sans pouvoir être utilisés.

Les malheureuses victimes de cette catastrophe sont les nommés : Frankhauser, gardien de batterie ; Pelto ; Nouvel ; Lepelletier ; Lecomte ; Tellier ; Renault ; Chopin.

Un autre journal raconte en ces termes la catastrophe :

Samedi matin, vers neuf heures, une effroyable détonation, partie du Mont-Valérien, jeta la terreur à Suresne, Puteaux, Courbevoie, Neuilly, Nanterre, Saint-Cloud et Rueil.

Cette détonation, pareille à celle du feu d'une batterie entière, était immédiatement suivie d'une explosion de fumée intense, qui

enveloppait complètement la forteresse. Le bruit se répandit partout que la cartoucherie venait de sauter. Toute la population de Suresne se précipitait affolée vers la forteresse. La cartoucherie occupe un grand nombre d'ouvriers civils et d'ouvriers habitant la localité.

Le poste eut toutes les peines du monde à empêcher la foule de pénétrer dans la forteresse. L'émotion ne se calma que lorsque l'on apprit que ce n'était point la cartoucherie qui venait de sauter. L'explosion s'était produite dans une casemate placée à droite du fort, où sept soldats, appartenant au 1^{er} d'artillerie, étaient occupés, sous la direction de M. Francoser, garde d'artillerie, à dévisser de vieux obus.

On ne sait comment, tous ces malheureux soldats ayant été tués sur le coup à l'exception de M. Francoser, un obus a éclaté. La casemate a pris feu, et tous les engins ont fait explosion instantanément. Des débris ont pénétré jusqu'aux casernes et dans la cour qui sépare les bâtiments.

L'explosion a été telle que presque toutes les vitres de la forteresse ont volé en éclats. Quelques débris dans la cartoucherie ont blessé peu grièvement des femmes. M. Francoser seul n'a point été tué sur le coup.

Malgré la gravité de ses blessures, qui ont nécessité son transport immédiat au Val-de-Grâce, les médecins ne désespèrent pas de le sauver.

Aussitôt que l'explosion s'est fait entendre, le curé, le maire de Suresne, le commissaire de police et la gendarmerie de Puteaux, accompagnés de plusieurs médecins, sont accourus.

Le gouverneur de Paris, le ministre de la guerre ont été avertis par estafette de la catastrophe.

Variétés.

UN REMÈDE CONTRE LA COLÈRE.

Dans un village d'Allemagne vivaient autrefois deux époux qui avaient l'un pour l'autre d'anciens sentiments d'estime et d'affection, ce qui ne les empêchait pas de se quereller assez souvent. Un premier mot un peu piquant provoquait une réplique, puis une injure, et l'injure amenait les coups.

Par exemple, le mari disait à sa femme : — Ta soupe n'est pas encore assez salée, voilà longtemps que je t'en fais l'observation.

La femme répond : — Elle t'est assez pour moi.

Le rouge monte au visage de l'époux irritable qui s'écrie :

— Est-ce ainsi qu'une femme répond à son mari ? Faut-il que je me conforme à ton goût ?

La femme réplique :

— Le pot au sel est là ; une autre fois tu cuiras ta soupe toi-même.

Le mari en colère prend sur la table le plat et le jette par terre.

Alors la femme n'y tient plus, et la colère part comme une eau impétueuse dont on vient d'ouvrir l'écluse. Elle crie, tempête, et adresse à son époux toutes sortes de paroles acerbes qu'on n'entend pas volontiers.

— Ah ! ah ! dit le mari, je vois qu'il faut reprendre le bâton et te caresser un peu le dos.

La femme désolée s'en va trouver le pasteur pour lui demander aide et conseil.

Celui-ci reconnaît qu'elle s'attire souvent elle-même par son impatience et ses récriminations les mauvais traitements dont elle se plaint.

— Écoutez, lui dit-il, mon prédécesseur ne vous a-t-il pas parlé d'une certaine eau qui produit de merveilleux effets ?

— Non, répond-elle.

— Eh bien, revenez dans une heure, et je vous en donnerai.

Quand elle est sortie, le pasteur verse de l'eau fraîche dans un flacon, y met un peu de sucre pour l'adoucir, quelques gouttes d'essence de roses pour lui donner du parfum ; puis il dit à l'inquiète épouse :

— Quand votre mari reviendra le soir du cabaret, et qu'il vous paraîtra de mauvaise humeur, prenez un peu de cette eau, et gardez-la dans votre bouche jusqu'à ce qu'il soit calmé, et je vous réponds que vous n'aurez plus de querelles.

Ainsi fut fait.

La maison, naguère si bruyante, rentra dans le calme, et les voisins disaient :

— D'où vient donc que nos gens ne se battent plus ?

HEBEL.

(Magasin pittoresque.)

Dernières Nouvelles.

Paris, 4^{er} août, 8 h. matin.

Une escadre allemande a fait hier son apparition dans les eaux de Syra.

Un aviso s'est détaché et est parti pour Salonique.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

Chronique Financière.

Bourse du 31 juillet 1877.

La réponse des primes a rendu un peu d'animation au marché. Elle s'est faite, non pas à 108, comme les acheteurs le prédisaient samedi dernier, mais à 107.05 ; sur le 3 0/0 elle a eu lieu à 70.20. La presque totalité des primes vendues fin juillet a été abandonnée, la baisse ne s'étant produite que la veille de la réponse ; les acheteurs de fermes contre primes ont donc leur fardeau tout entier sur les bras. Ils devront, ou bien revendre ce qui produirait de la baisse, ou bien se faire reporter en bourse, ce qui ferait coter du report, ou bien encore se faire rapporter en dehors de la Bourse, et, alors, ils pourront maintenir du déport sur nos fonds publics. La clôture s'est faite au plus haut cours de la journée : 70.45 sur le 3 0/0 et au cours moyen, 107.20 sur le 5 0/0. La baisse des cours n'a pas augmenté le chiffre des demandes de recettes générales, elles n'ont acheté que 7,000 fr. de rentes 5 0/0 et elles ont vendu 4,200 fr. de rentes 3 0/0. Les actions de la Banque de Paris étaient fermes de 1,000 à 1,002.50. Les obligations de Bône à Guelma dont la souscription a eu lieu aujourd'hui se négociaient en banque avec un franc de primes environ. Le Comptoir d'escompte a varié de 680 à 685 ; le dividende du 1^{er} semestre a été fixé à 15 francs ; le Crédit foncier finit en baisse à 716.25 à terme et à 712.50 au comptant.

(Correspondance universelle.)

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôtel d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Fumouze-Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

ENGRAIS LIQUIDE BOUTIN

Paris, 1875 et 1876. Médaille d'argent. Médaille d'Or.



Plusieurs Mentions et Médailles de 2^{me} classe. 16 ANNÉES D'EXPÉRIENCES, 3,000 CERTIFICATS d'Agriculteurs, de Présidents de Comices agricoles, etc. Recettes saines et abondantes, 45 FR. PAR HECTARE. Nos engrais sont les cultivateurs, à ne faire aucune semence ou plantation, en grande ou petite culture, avant d'avoir lu la brochure expédiée franco par le fabricant de l'ENGRAIS BOUTIN. Guide pratique des divers travaux de chaque mois. S'adr. à M. James BOUTIN, 96, avenue des Ternes, Paris.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1823, l'efficacité remarquable de l'**Anti-goutteux Boubée** (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de Valenciennes, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume in-8^o.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Refusez les contrefaçons.

— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermirait les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N^o 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N^o 63,914.

M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la vessie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure N^o 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy* déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N^o 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N^o 62,845.

M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N^o 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En tasses : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La *Perfection de Chocolat Du Barry*.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse. *Preuve de sa parfaite pureté*. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAUD, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODÉT, propriétaire-gérant.

